



INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

COPAL (FR0011125426)

Société de gestion : FINANCIERE DE LA CITE

Objectifs et politique d'investissement

OPCVM de classification obligations et autres titres de créances libellés en euro, Copal a pour objectif d'obtenir, sur un horizon de 1 an, une performance supérieure à celle de l'indicateur de référence (ESTER + 8,5 points de base) capitalisé par une gestion active et discrétionnaire sur les marchés de taux.

La sélection des titres en portefeuille dépendra du choix du gérant sur la sensibilité globale du portefeuille, gérée de façon globale dans une fourchette comprise entre 0 et 3, ainsi que des anticipations du gérant concernant l'évolution des taux d'intérêt ou les mouvements pouvant affecter la courbe des taux.

Le fonds peut investir jusqu'à 100% de son actif en titres de créance de toutes natures, instruments du marché monétaire et /ou en obligations simples à option de remboursement anticipé libellés en euros émis par des sociétés ou des Etats membres de l'OCDE (hors pays émergents). Le FCP peut être investi de 0 à 10% en titres de créances de ces mêmes pays libellés dans d'autres devises. Le gestionnaire pourra sélectionner des titres de créance émis indifféremment par des émetteurs publics ou par des émetteurs privés. Les titres de créances émis par des émetteurs privés auront une maturité maximale de 3 ans ; aucune contrainte de duration ou de maturité n'étant fixée pour la part émise par des émetteurs publics. Le fonds peut investir jusqu'à 100% de son actif en titres bénéficiant d'une notation au moins égale à BBB- pour les emprunts à long terme et de A3 pour les emprunts à court terme, la note retenue étant la « mieux-disante » des trois agences de notation Standard&Poors, Moody's et Fitch ou celle résultant d'une analyse crédit réalisée par la société de gestion.

Le fonds peut investir jusqu'à 30% de son actif en titres de créances à haut rendement (notation long terme inférieure à BBB- et court terme inférieure à A3) ou n'ayant pas fait l'objet d'une notation de la part des agences de notation financières.

La sélection des instruments de crédit reposera également sur une analyse interne du risque de crédit, la cession ou l'acquisition d'une ligne ne se faisant pas sur le seul critère des agences de notations. Dans ce cadre la société de gestion pourra procéder à une notation interne.

Le fonds n'aura aucune exposition au risque action.

Le fonds pourra intervenir sur les instruments dérivés classiques (futures, options, swap cap floor, change à terme) traités sur des marchés organisés ou de gré à gré ; ces instruments dérivés pourront être utilisés dans le but de couvrir ou d'exposer une partie du portefeuille sur les risques taux, change. Ces instruments dérivés classiques ne donneront pas lieu à surexposition.

Le fonds est soumis à un risque en matière de durabilité au sens du règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « règlement disclosure »), tel que défini dans le profil de risque du prospectus.

Les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Le résultat net et les plus-values nettes du FCP sont capitalisés ; la durée de placement recommandée est de 1 an. Les demandes de souscription rachat sont centralisées chaque jour ouvré à 11 heures chez BNP Paribas SA et sont exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative (valeur liquidative quotidienne), le règlement étant effectué en J+1.

Profil de risque et de rendement



1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

L'indicateur synthétique de risque et de rendement est basé sur la volatilité historique des rendements du fonds. Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer cet indicateur peuvent ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du fonds. La catégorie de risque de l'OPCVM pourra évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible ne signifie pas que le placement est sans risque.

Pourquoi l'OPCVM est classé dans la catégorie [2] :

La volatilité des rendements fait ressortir un profil de risque modéré lié à un investissement en titres de créances de toute nature d'échéances court, moyen terme et à la possibilité d'investissement pour 30% du fonds en titres obligataires à haut rendement.

Risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur :

- risque de crédit : la dégradation de la qualité des émetteurs de titres de créances détenus en portefeuille peut entraîner une baisse de la valeur des obligations détenues en portefeuille et par conséquent une baisse de la valeur liquidative ;
- risque lié aux impacts de techniques telles que les produits dérivés : risque d'amplification des pertes du fait de recours à des instruments financiers à terme tels que les contrats financiers de gré à gré et/ou les opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres et/ou les contrats futurs et/ou les instruments dérivés ;
- risque de contrepartie : risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement. Ainsi, le défaut de paiement d'une contrepartie pourra entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	Néant
Frais de sortie	Néant

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital (avant que celui-ci ne soit investi). L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Frais prélevés par le fonds sur une année

Frais courants	0,30%*
----------------	--------

Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances

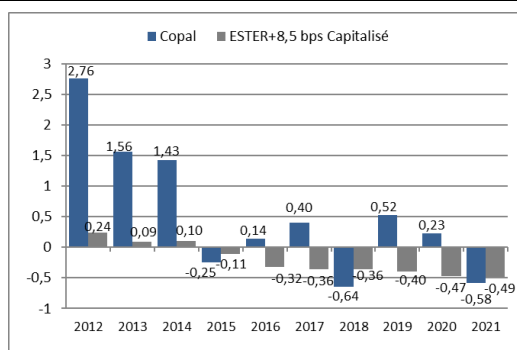
Commission de performance	25% TTC de la surperformance de l'OPCVM par rapport à l'indice (ESTER +8,5 bps) capitalisé +0,50%
Montant de la commission de performance facturé au titre du dernier exercice :	0,02%

*Ce chiffre, qui intègre les frais de gestion et de fonctionnement ainsi que les commissions de mouvements imputés à l'OPCVM, se fonde sur les frais de l'exercice clos au 31 décembre 2021, il peut varier d'un exercice à l'autre.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer aux pages 13 à 16 du prospectus de cet OPCVM disponible sur le site internet www.financierdelacite.com

Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais de transactions excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Performances passées



Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Les frais courants ainsi que les éventuelles commissions de performance ont été inclus dans le calcul des performances passées.

Date de création de l'OPCVM : 10/11/2011

Devise de calcul des performances passées : Euro

Informations Pratiques

Dépositaire : BNP Paribas SA.

Lieu et modalités d'obtention d'information sur l'OPCVM (prospectus/ rapport annuel/ document semestriel) :

Le prospectus complet de l'OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de : Financière de la Cité, 30 avenue de l'Opéra, 75002 Paris.

Lieu et modalités d'obtention d'autres d'informations pratiques notamment la valeur liquidative :

La valeur liquidative est calculée chaque jour, à l'exception des jours fériés légaux en France et des jours de fermeture des Marchés Français (calendrier officiel de Paris Bourse SA). Elle est disponible auprès de la société de gestion (30, avenue de l'Opéra, 75002 Paris ; 01 5393 3830).

Fiscalité : Selon le régime fiscal de l'investisseur, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Il est conseillé de se renseigner à ce sujet auprès d'un conseiller fiscal professionnel.

La responsabilité de Financière de la Cité ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM. Ce fonds est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers.

Financière de la Cité est une société de gestion agréée par la France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Le fonds et ses parts ne sont pas enregistrés en vertu du Securities Act of 1933 ou de toute autre réglementation des États Unis. Ils ne peuvent pas être proposés ou vendus au bénéfice ou pour le compte d'une "U.S. Person" comme défini par la "Regulation S".

Les détails de la politique de rémunération sont disponibles sur le site internet de la Société www.financierdelacite.fr et un exemplaire papier sera mis à disposition gratuitement sur demande.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 1^{er} octobre 2022.